

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 octobre 2019

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerais poser une question urgente à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics concernant le **cadre légal relatif aux e-trottinettes**.

Depuis ce mardi, des e-trottinettes envahissent les rues de la Ville de Luxembourg, alors même qu'il n'existe aucun cadre légal qui réglemente ce moyen de locomotion alternatif. Au-delà du fait que les autorités communales n'ont nullement été informées au préalable par le fournisseur des trottinettes en question, à savoir la société américaine Bird, l'inexistence d'un cadre légal ne fait que conforter les inquiétudes des habitants de la Ville.

Dans sa réponse à une question parlementaire n° 300 de notre honorable confrère, Monsieur Max Hahn, Monsieur le Ministre avait répondu en date du 7 mars 2019 que lors de la Table ronde « sécurité routière » qui s'était tenue au mois de février 2019, la mise en place « *d'un cadre légal cohérent permettant une utilisation en toute sécurité de ces engins sur la voie publique* » avait été discutée et proposée comme mesure pouvant protéger les usagers de ces moyens de locomotion.

Un groupe de travail devait, le cas échéant, être mis en place et plancher sur la mise en œuvre concrète d'une telle proposition – si elle devait être retenue.

Au vu de ce qui précède, nous aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- Monsieur le Ministre entend-il toujours légiférer en la matière en prévoyant un cadre légal adapté aux e-trottinettes et à leur utilisation sur les voies publiques, comme c'est le cas pour les vélos électriques ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer si le groupe de travail susmentionné a déjà siégé et s'il est déjà parvenu à des propositions concrètes ?
  - dans l'affirmative, quelles sont les conclusions auxquelles ce groupe de travail est parvenu ?

- toujours dans l'affirmative, le gouvernement entend-il reprendre lesdites conclusions et les mettre en œuvre par le biais d'une loi? Toujours dans l'affirmative, de quelles mesures s'agit-il plus exactement et comment ces mesures seront-elles mises en œuvre ?

- dans la négative, et en tout de cause, quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre d'urgence afin de tenir compte du déploiement de nombreuses trottinettes électriques ?

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre très haute considération.



Laurent Mosar



Serge Wilmes

Députés